Département de la SOMME
Arrondissement d'AMIENS
Canton de
MAIRIE DE CAGNY
80330
☎ 03.22.50.30.00
mairie.cagny@amiens-metropole.com

@ Obligatoire afin d'éviter toute erreur de transmission

à

Préfecture de la Somme

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Collectivités Locales

51 rue de la République
CS42001
80020 AMIENS CEDEX 9

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

À ÉTABLIR EN UN SEUL EXEMPLAIRE - En recto S.V.P

Désignation des pièces : objet	**Référence de l'acte** *N°Délib ou AR, DC, CO... + N° + Date*	**Observations éventuelles du service récepteur à la préfecture**
Election du Maire	DELIB 2026 006 du 21/03/2026	
Détermination du nombre d'adjoints au Maire	DELIB 2026 007 du 21/03/2026	
Election des adjoints	DELIB 2026 008 du 21/03/2026	
Fixation des indemnités des élus	DELIB 2026 009 du 21/03/2026	
Délégation du conseil municipal au Maire	DELIB 2026 010 du 21/03/2026	
Lecteur de la charte de l'élu local	DELIB 2026 011 du 21/03/2026	
Nombre total d'actes :	**8**	

Cadre réservé pour le cachet ARRIVÉE - Préfecture

PRÉFECTURE DE LA SOMME
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
25 MARS 2026
ARRIVÉE

Fait à Cagny, le 24 mars 2026

signature

Cachet de la collectivité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 80330 CAGNY

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

N.B. : D.C.L. pour les AR Tél. : 03.22.97.82.58 – Fax.: 03.22.97.81.93 – 2ème étage – 51 rue de la République – CS42001 – 80020 AMIENS CEDEX 9

Pour les accusés de réception, le bureau est ouvert tous les jours de 9h00 jusqu'à 11h30 (pref-ar-controlelegal-amiens@somme.gouv.fr)

Retrouver les modèles de bordereaux : http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Controle-de-legalite penser à conventionner à ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) afin de télétransmettre directement vos actes